

REGLEMENT

CHALLENGE GARDOIS VTT

2019

L'association « **Challenge Gardois VTT** » regroupe des clubs dans un objectif commun. Promouvoir et développer les compétitions de VTT XC dans le Gard. Ces clubs, soutenus par le conseil départemental du Gard, s'associent donc pour organiser un Challenge composé de 8 épreuves.

Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

ARTICLE 1: Le Challenge Gardois VTT se déroule sur 8 manches.

Des points seront attribués aux catégories suivantes :

Poussins H/F 7-8 ans	Seniors 23-29 ans
Pupilles H/F 9-10 ans	Master 30 30-39 ans
Benjamins H/F 11-12 ans	Master 40 40-49 ans
Minimes H/F 13-14 ans	Master 50 50-59 ans
Cadets H/F 15-16 ans	Master 60 60 ans et +
Juniors H/F 17-18 ans	Dames 19-29 ans
Espoirs 19-22 ans	Master dames 30 ans et +

C'est l'âge obtenu en 2019 qui compte pour l'affectation des catégories.

ARTICLE 2: Les manches du Challenge sont ouvertes aux coureurs licenciés FFC et FSGT (avec licence attestant de la présentation d'un certificat médical) ainsi qu'aux autres participants sur présentation d'un certificat médical de « **non contre-indication à la pratique du VTT ou du SPORT en Compétition** ».

Le classement final du Challenge est ouvert à tous les participants sans conditions de licence.

ARTICLE 3: Barème des points attribués par manches et par compétiteurs :

1er 150 points	7ème 85 points
2ème 125 points	8ème 80 points
3ème 110 points	9ème 75 points
4ème 100 points	10ème au 20ème -3 points (72, 69, 66, ...)
5ème 95 points	21ème au 40ème -2 points (40, 38, 36, ...)
6ème 90 points	1 point à tous les partants

Les 7 meilleurs résultats seront retenus à l'issue du trophée. Il faut participer (**prendre le départ**) à un minimum de 5 courses pour être classé au classement final du Challenge.

Un bonus de 50 points sera attribué aux coureurs **ayant pris le départ** à la totalité des manches (8) (L'inscription ne suffit pas).

Une exception sera faite pour les coureurs organisateurs d'une manche du Challenge.

Lorsqu'un coureur participe à l'ensemble du trophée et qu'il ne prend pas le départ d'une manche, car il **participe activement à l'organisation** de celle-ci, il pourra quand même bénéficier du bonus de 50 points.

Un classement club se fera, à l'issue et à partir du classement général final, par l'addition des points marqués par chacun des coureurs du même club.

ARTICLE 4: A chaque manche, les 3 premiers de chaque catégorie sont récompensés.

ARTICLE 5: Tarifs selon les catégories

Minimes les droits d'engagements sont de **8€** (pour les Licenciés FSGT ou FFC) **Forfait 50€ (1)**

Cadets et +, les droits d'engagements sont de **13€** (pour les Licenciés FSGT ou FFC) **Forfait 80€ (1)**

4 € en plus pour les **non licenciés** FSGT ou FFC (Assurance).

Pré-inscriptions fortement conseillées. Les inscriptions sur place doivent être évitées (Une majoration du prix sera appliquée 5 à 10€)

Poussins les droits d'engagements sont de **4€** pour les licenciés FSGT ou FFC.

Forfait 25€ (1)

Benjamin, Pupille les droits d'engagements sont de **5€** pour les licenciés FSGT ou FFC.

Forfait 30€ (1)

Pour les non licenciés ou licenciés d'autre fédération l'inscription est de **6 €**

(1) : *Avant et jusqu'à la première épreuve les coureurs licenciés FSGT ou FFC pourront s'inscrire à l'ensemble du Challenge (**Forfait**) en une seule fois avec un tarif préférentiel.*

La licence devra obligatoirement être présentée lors du retrait de la plaque.

Pour toutes les catégories les licenciés FFC ou FSGT devront :

Présenter leur licence 2019 attestant de la présentation d'un certificat médical.

Dans tous les autres cas, le participant devra, lors de l'inscription, présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport, ou du VTT, en compétition.

Tous les participants ont la possibilité de souscrire une assurance complémentaire individuelle accident.

ARTICLE 6 : Les 3 premiers de chaque catégorie (au classement provisoire) bénéficieront d'une place préférentielle au départ.

Les catégories devront être distinguées par l'attribution de plaques de cadres différentes (séries de numéros ou,et couleur).

ARTICLE 7: Le départ se fera en ligne. Il sera procédé à l'appel nominatif des coureurs sous le contrôle du commissaire de course. Dans le cas d'une zone de départ étroite, les coureurs seront disposés en rang, tout en respectant les coureurs prioritaires (cf. art 6). Les premières centaines de mètres devront permettre les dépassements (Privilégier les départs en montée). Des départs par catégories ou par groupements de catégories sont possibles.

ARTICLE 8: Les changements de cadres, de roues, et l'assistance extérieure sont interdits pendant la compétition. Une zone technique sera néanmoins aménagée, au passage de laquelle il sera possible de bénéficier d'une assistance extérieure (le changement de roue est autorisé dans cette zone mais le changement de VTT reste interdit). L'utilisation de VTT à assistance électrique n'est pas autorisée.

Le port du casque normalisé (CE) à coque rigide est obligatoire.

ARTICLE 9: Les parcours devront présenter dans la mesure du possible une variété de terrains favorisant les monotraces et les parcours ludiques tout en veillant à une alternance entre monotrace et piste (permettant de doubler). Les parcours devront permettre de mettre en valeur les qualités techniques et physiques des pilotes.

ARTICLE 10: Les manches du Challenge sont des épreuves de cross-country. Les temps de course à respecter par catégories sont (pour les premiers) :

1°/ Minimes (H/F), : **35/45 min Maxi**

2°/ Cadets H, Cadettes **1h00 / 1h15 Maxi**

3°/ Junior H/D, Master 40/50/60, Dames, Master Dames : **1h00 / 1h15 Maxi**

4°/ Espoirs, Séniors, Masters 30 : **1h30 / 1h45 Maxi**

(Ces temps s'entendent des temps pour les premiers)

ARTICLE 11: L'organisateur devra prévoir :

- Un service médical en conformité avec les exigences préfectorales et fédérales.
- Un réseau de communication permettant la liaison entre les signaleurs et le PC course.
- Un balisage mis en place la veille de l'épreuve et renforcé le jour de la course (prévoir de débaliser le parcours rapidement et complètement)
- Un ravitaillement complet et suffisant
- Un nombre suffisant de signaleurs en charge de la sécurité sur le parcours.

ARTICLE 12 : Il est conseillé aux organisateurs de prévoir le premier départ à partir de :

10h00 pour les catégories Minimes à Master 50

14h00 pour les catégories Poussins, Pupilles et Benjamins

ARTICLE 13 : A l'issue de chaque manche le classement de l'épreuve sera transmis au responsable du classement du trophée dans les plus brefs délais.

Les classements devront être affichés dès la fin de la course.

ARTICLE 14 : Le club organisateur d'une manche du challenge est tenu d'avoir un commissaire FSGT ou FFC sur la course.

ARTICLE 15 : Chaque organisateur devra éviter les balisages persistant et utiliser les flèches et la rubalise de façon à ne pas laisser de traces sur les parcours après la course.

ARTICLE 16 : Dans les cas suivants :

- ou des coureurs voleraient le départ
- comportement non fair-play
- parcours coupé

Des pénalités pourront être appliquées (à l'appréciation des commissaires)

Des pénalités pourront être appliquées (à l'appréciation des commissaires)